

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRADELLES

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADELLES

Date de convocation : 16/01/2025

Nombre de membres

du Conseil : 13

en exercice : 13

ayant pris part à la délibération : 11

Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le 20 janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Raphael ROLLAND, Patrick ANGLADE, Elisabeth LYOTARD, Stéphanie FERET BOULANGER, Aglaé MACHELART, Christine REPETTI, Olivier LACAZE, Annie WICKE, Aurélie ROBERT

Représenté : Jean François ASSENS

Excusé : Guillaume FORESTIER

Absent : Bernard RIEU

Présents invités : Angélique BRUCKNER ; Laura HRBCEK

Secrétaire de Séance : Aurélie ROBERT

N° 2025-001

Objet : Approbation du PV du conseil municipal du 4 Décembre 2024.

VOTE : UNANIMITE

N° 2025-002

Objet : Facturation assainissement 2025 : Obligation de mise en place de la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectifs pour l'année 2025

Après en avoir délibéré et procédé au vote ;

Le Conseil Municipal,

Décide :

- De fixer à 0.084 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

VOTE : MAJORITÉ

10 Pour

1 Abstention

2025-003

Facturation eau potable 2025 : Obligation de mise en place de la redevance Performance des systèmes d'eau potable et consommation d'eau pour l'année 2025

Après en avoir délibéré et procédé au vote ;

Le Conseil Municipal,

Décide :

- De fixer à 0,02 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau

potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025,

- De fixer à 0,33 €HT /m³ la valeur correspondant à la « redevance consommation d'eau » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

VOTE : MAJORITÉ
10 Pour
1 Abstention

2025-004

Versement du fonds de concours réalisation d'entourage des plateformes pour les bacs d'ordures ménagères et bacs jaunes (Com-Com)

AJOURNÉE

2025-005

Projet de médico-bus (Accompagnement municipal)

La commune de Pradelles ne dispose pas à ce jour de Médecin généraliste sur son territoire. Le besoin d'une présence, même ponctuelle, de ce professionnel de santé est souhaitable pour accompagner le cabinet infirmier et la pharmacie locale. La population exprime une demande appuyée dans ce sens, le besoin est réel et connu de tous.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour une validation dans ce projet de territoire, la présence ponctuelle d'un Médecin demeure très attendue.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à disposition une salle d'attente gracieusement, à inscrire les frais de fonctionnement au prochain budget et à signer tout document se rapportant à cette démarche.

VOTE : UNANIMITÉ

2025-006

Convention de proposition d'une Mutuelle négociée par la Région à destination de la population

La Région AUVERGNE/RHÔNE ALPES propose aux habitants de se renseigner sur les prestations et tarifs auprès d'une société d'assurance mutuelle dont elle a fait le choix après consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal exprime un avis **FAVORABLE** à cet accompagnement.

AUTORISE Mr le Maire à signer cette convention avec la société Miltis.

VOTE : UNANIMITÉ

2025-007

Approbation d'une étude orientée sur la ferme du couvent (exposition Com-Com)

La commune de Pradelles est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé le couvent situé au centre du village.

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur un accord de principe. Les frais d'étude ainsi que la recherche de financements restent exclusivement à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne un avis **FAVORABLE**.

AUTORISE Monsieur le Maire à communiquer cette délibération auprès de la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles.

VOTE : UNANIMITÉ

2025-008

Proposition d'une possibilité d'acquisition d'une licence IV

En considération des intérêts locaux

Le conseil municipal est amené à se positionner sur la volonté de conserver cette licence sur notre territoire et si tel est le cas valider une candidature à l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de valider une candidature à l'acquisition de la licence IV afin de pouvoir la conserver sur la commune.

VOTE : UNANIMITÉ

2025-009

Définition d'un prix de vente du gîte communal d'après estimation

En considération de la délibération validant la possibilité de vente du gîte communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe un prix de réserve à 89 000 € pour la vente de ce bien communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à satisfaire à la réception de toute offre supérieure à ce prix de vente après consultation publique sur le site communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux diagnostics obligatoires et signer le compromis de vente représenté par la meilleure offre correspondant au choix de l'exécutif en cas d'offre ayant un changement d'orientation ou simplement identique

VOTE : UNANIMITÉ

2025-010

Tarifs gîtes au VVF

Le Conseil Municipal fixe pour l'année 2025 les tarifs du Village Vacances la Valette comme suit :

LOCATIONS HORS SAISON DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 JUIN

Tarifs à la semaine :

Gîte 4 personnes	275,00 €
Gîte 6 personnes	350,00 €

Tarifs à la quinzaine :

Gîte 4 personnes	350.00 €
Gîte 6 personnes	500.00 €

Tarifs au mois :

Gîte 4 personnes	520,00 €
Gîte 6 personnes	660,00 €

LOCATIONS EN SAISON DU 1^{er} JUILLET AU 31 AOUT

Tarifs à la semaine :

Gîte 4 personnes	420,00 €
Gîte 6 personnes	610,00 €

Tarifs à la quinzaine :

Gîte 4 personnes	630.00 €
Gîte 6 personnes	800.00 €

Tarifs au mois :

Gîte 4 personnes	840,00 €
Gîte 6 personnes	1000,00 €

Caution à verser :

- 100 Euros

Possibilité service ménage = 60 €

VOTE : UNANIMITÉ

2025-011

Tarifs gîtes communaux

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2025 le tarif des locations mensuelles des gîtes communaux comme suit :

Ces locations font l'objet de la rédaction d'un bail.

		Loyer	Charges Juin à Août	Charges Septembre à Mai
MAIRIE	Studios	220,00 €	70,00 €	130,00 €
	Aubépine	346,00 €	70,00 €	130,00 €
	Les Bories	460,00 €		
	ADMR	150,00 €		
	Maison Forestière	483,00 €		
	LAVE	60,00 €		

CAUTION : 1 mois de loyer

VOTE : UNANIMITÉ

2025-012

Tarifs gîte communal (à la semaine)

Considérant le souhait d'une vente du gîte communal acté par le conseil municipal.

Considérant le besoin de fonctionnement du gîte en attente d'une offre d'acquisition correspondant aux souhaits de notre collectivité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal fixe le prix de location :

- A la semaine à 500 € en gestion communale
- Au mois à 800 € en gestion privée ponctuelle avec possibilité de reconduction (hors bail commercial)

CHARGE Monsieur le Maire de mettre en application les tarifs de locations définies non soumis à bail commercial.

VOTE : UNANIMITÉ

2025-013

Tarifs piscine et SPA

Le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs piscine et SPA pour l'année 2025 comme suit :

Tarifs piscine :

- mise en place d'une carte de fidélité (10 entrées + 2 entrées gratuites) uniquement valable sur la saison estivale 2025. Les tickets utilisés seront remis aux intéressés par les hôtesses de caisse de la piscine.

1 ENTREE	
ADULTES	3,50 €
ENFANTS DE MOINS DE 2 ANS	GRATUIT

ENFANTS DE 2 A 14 ANS	
CHOMEURS	2,50 €
ETUDIANTS	
GROUPES A PARTIR DE 10 PERSONNES	2,50 €
RESIDENTS DU VILLAGE VACANCES	2,50 €
CCAS-EDF	2,50 €
PRADELAINS	2,50 €

Centre de Loisirs de la Communauté de Communes :

Enfants fréquentant la piscine en saison estivale : 1,80 €

Tarifs SPA :

-1,50 € toutes les 20 minutes en stipulant toutefois que les enfants âgés de moins de 6 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

VOTE : UNANIMITÉ

2025-014

Tarifs camping

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2025 les tarifs camping « Rocher de Grelet » comme suit :

PERSONNES	Adulte	4,00 €
	Enfant de 2 à 14 ans	2,50 €
	Enfant de moins de 2 ans	Gratuit
	Visiteur	2,50 €

LOGEMENT (véhicule + 1 personne)	Tente – caravane etc...	7,00 €
	Camping-car	10,00 €
	Mobil home	La semaine avec piscine = 380,00 €

BRANCHEMENT ELECTRIQUE	4,00 €
------------------------	--------

→ Les emplacements doivent être libérés pour 11 heures, à défaut une journée supplémentaire sera facturée

→ Les campeurs séjournant au moins 2 nuits ont l'accès gratuit à la piscine

→ Les réservations sont faites sous réserve d'un versement d'arrhes égales à 25 % du prix de la location

VOTE : UNANIMITÉ

2025-015

Tarifs court de tennis

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconduire pour l'année 2025 la gratuité pour l'utilisation du terrain de tennis pendant la période estivale.

Chaque joueur ou groupe pratiquant ce terrain de tennis devra le laisser en bon état d'usage

VOTE : UNANIMITÉ

2025-016

Tarifs des salles communales

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2025 les tarifs de location des salles communales comme suit :

Salles	Associations		Familles		Entreprises
	Communales	Extérieures à la commune	Contribuables à Pradelles	Extérieures à la commune	
Salle des association 1	GRATUIT	20,00 €	65,00 €	130,00 €	GRATUIT
Salle des association 2	GRATUIT	10,00 €			
Salle des fêtes	GRATUIT	40,00 €	130,00 €	260,00 €	260,00 €
Salle d'animation	GRATUIT	20,00 €	130,00 €	160,00 €	200,00 €

Caution demandée : 150 €

Pénalités : 50 € pour chauffage ou électricité oublié, salle non propre ou mal rangée

Inventaire lors de la remise et de la restitution des clés

En cas de manque ou de casse facturation au prix réel

VOTE : UNANIMITÉ

2025-017

Tarifs d'utilisation du domaine public

OCCUPATON DU DOMAINE PUBLIC	TARIFS	
Brocante, Foire	GRATUIT	
Fête foraine	m2/durée de l'événement	1 €
Marchands et petits commerces ambulants, foodtrucks : Emplacement ponctuel de véhicules et/ou de petit étalage, hors périmètre du marché, supérieur ou égal à 2j/mois	/ Emplacement /Jour	12 €
Marchands et petits commerces ambulants, foodtrucks : Emplacement ponctuel de véhicules et/ou de petit étalage, hors périmètre du marché, inférieur à 2j/mois	/ Emplacement/ Jour	20 €
Terrasse bar/restaurant aménagé	/ an /m2	6.50 €
Terrasse bar/restaurant non aménagé	/ an /m2	3.00 €
Emplacement TAXI	/an	30.00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE l'application des droits d'occupation du domaine public suivants, à compter de la date d'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération :

DIT que les recettes seront inscrites au budget communal conformément à la nomenclature comptable M57.

VOTE : UNANIMITÉ

2025-018

Tarifs eau et assainissement

Le Conseil Municipal,

FIXE pour l'année 2025 les tarifs eau et assainissement comme suit :

EAU

- abonnement	35,00 €
- prix au m3 (1 ^{ère} tranche).....	0,60 €
- prix au m3 (2 ^{ème} tranche au-delà de 150 m3).....	0,40 €
- branchement	500,00 €
- intervention pour suppression de compteur	250,00 €

ASSAINISSEMENT

- abonnement	35,00 €
- prix au m3 (1 ^{ère} tranche).....	0,60 €
- prix au m3 (2 ^{ème} tranche au-delà de 150 m3)	0,40 €
- branchement	500,00 €
- intervention pour suppression de collecteur	250,00 €

Compteur à remplacer (gelé ou détérioré) 300,00 €

Compteur à déplacer à l'extérieur 400,00 €

VOTE : UNANIMITÉ

2025-019

Tarifs concession cimetière

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année 2025 de reconduire à l'identique les tarifs des concessions cinquantenaires comme suit :

- 1 100,00 € pour un emplacement de 6,16 m2 (2,20 m X 2,80 m)
- 550,00 € pour un emplacement de 3,08 m2 (1,10 m X 2,80 m)

Concernant les futures acquisitions de concession existantes, et pour des raisons de sécurité, Monsieur Le Maire est autorisé d'ajouter au prix de la concession la somme de 308 € correspondant à la pose d'une dalle en béton.

VOTE : UNANIMITÉ

2025-020

Tarif colombarium

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année 2025 de reconduire à l'identique les dispositions suivantes pour les concessions au columbarium comme suit :

- Durée de la concession : 30 ans
- Tarif : 700,00 €uros par case

VOTE : UNANIMITÉ

2025-021

Tarifs encarts publicitaires bulletin municipal

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconduire à l'identique pour l'année 2025 le tarif des encarts publicitaires proposés aux artisans commerçants souhaitant figurer dans le bulletin municipal comme suit :

- 80 € pour 60 mm x 30 mm
- 140 € pour 90 mm x 45 mm
- 190 € pour 90 mm x 65 mm
- 260 € pour 190 mm x 65 mm
- 380 € pour 190 mm x 90 mm

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée à la Mairie aux heures d'ouverture au public.

Vu pour être affichée le 24 Janvier 2025 conformément aux prescriptions des articles L2121.25 de Code General des Collectivités Territoriales et R121.9 des communes

Alain ROBERT/ Maire

